



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
CANTON DE LE MÉE-SUR-SEINE

COMTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le quinze décembre à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Vert-Saint-Denis, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Éric BAREILLE, Maire.

Convocation :
9/12/2014
Date d'affichage :
8/12/2014

Membres en exercice : 29
Présents : 24
Représentés : 5
Votants : 29

Étaient présents :
Monsieur Éric BAREILLE
Monsieur Robert LEBRUN
Madame Jeanine TRINQUECOSTES-DUPRIEZ
Monsieur Jean-Marc MELLIÈRE
Madame Martine AMRANE
Monsieur Rachid BENYACHOU
Madame Marie-Odile MARCISSET
Monsieur Isa TOPALOGLU
Madame Nathalie CHARPENTIER
Monsieur Luc GOISLARD de MONSABERT
Madame Chantal VEYSSADE
Monsieur Florent DUPRIEZ
Madame Françoise COSTO
Madame Françoise CELESTIN
Monsieur Jean-Philippe DEMARQUAY
Monsieur Ahmed EL MIMOUNI
Monsieur Serge BARDY
Madame Catherine GUILCHER
Monsieur Stéphane DIGOL-N'DOZANGUE
Madame Françoise GAUDOT
Monsieur Jérôme DUMOULIN
Monsieur Didier EUDE
Madame Laurence PAROUTY
Monsieur Vincent WEILER

Étaient absents et représentés :

Madame Maria BOISANTÉ
Madame Hélène DEMAN
Madame Jessica DELATTRE
Madame Sylvie JAMI
Madame Patricia LAMBERT

Donne procuration à:

Madame Martine AMRANE
Monsieur Ahmed EL MIMOUNI
Monsieur Rachid BENYACHOU
Monsieur Serge BARDY
Madame Catherine GUILCHER

Secrétaire de séance : Monsieur Robert LEBRUN

ORDRE DU JOUR
LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014 A 20H30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 – Approbation des Conseils municipaux des 15 septembre et 24 novembre 2014

II. FINANCES-MARCHÉS

2.1 – Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 au marché de contrôles techniques obligatoires sur les bâtiments et équipements communaux

2.2 – Adhésion à l'Association Finances Gestion Évaluation des collectivités territoriales

2.3 – Adhésion à l'association des acheteurs publics

III. TECHNIQUES

3.1 – Demande d'inscription au titre du programme de répartition du produit des amendes de police

IV. POLITIQUE DE LA VILLE

4.1 – Contrat de ville 2015-2020 de Sénart : Convention-cadre

V- ACTION ÉDUCATIVE

5.1 – Autorisation de recours au service civique au sein des services culturels et éducatifs de la commune (bibliothèque-ludothèque)

La séance est déclarée ouverte à 20h40

POINT 2.1 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ PASSÉ SELON UNE PROCÉDURE FORMALISÉE D'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF AUX MISSIONS DE CONTRÔLES TECHNIQUES OBLIGATOIRES SUR LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier le marché initial par avenant afin de prendre en compte un ajustement des prestations suite à la modification d'équipements,

CONSIDÉRANT que le présent avenant ne modifie pas l'économie générale du contrat,

CONSIDÉRANT que le présent avenant a été soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 2013M09 relatif aux missions de contrôles techniques obligatoires sur les bâtiments et équipements communaux,

PRÉCISE que cet avenant ne bouleverse pas l'économie général du contrat et porte sur :

LOT n°3. Il concerne le rajout de matériels de prévention des bâtiments communaux. En effet, après vérification, quelques éléments avaient été omis lors de la passation du marché. Le montant forfaitaire pour 2 visites annuelles d'entretien du matériel de prévention était de 2 515,55 € HT et passera après l'intégration des éléments nouveaux à 2 717,16 € (soit une hausse de 201,61 € HT).

LOT n°6. Il concerne le rajout de la maintenance préventive relative à l'entretien du city stade qui a été livré et mis en service pendant la phase de mise en concurrence du marché. Il n'avait donc pas été intégré au patrimoine à entretenir de la ville. Cette visite complémentaire a été évaluée à 49,65 € HT par an. Ce coût s'ajoute donc à la prestation « **Contrôle des équipements de terrains sportifs** » qui passe de 232,38 € HT à 282,03 € HT par an.

POINT 2.2 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION FINANCES GESTION ÉVALUATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (AFIGESE)

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune d'adhérer à une association qui met à disposition des ressources au service des collectivités territoriales et des professionnels des finances publiques,

CONSIDÉRANT les conditions d'adhésion à l'association,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'adhésion, pour l'année 2015, à l'association « **Finances gestion évaluation des collectivités territoriales** », à signer tous les documents relatifs cette adhésion et à la renouveler ultérieurement le cas échéant.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune.

POINT 2.3 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES ACHETEURS PUBLICS

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune d'adhérer à une association qui met à disposition des ressources au service des collectivités territoriales et des professionnels dans le domaine des achats publics,

CONSIDÉRANT les conditions d'adhésion à association,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'adhésion pour l'année 2015 à l'association des acheteurs publics, à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et à la renouveler ultérieurement le cas échéant.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune.

POINT 3.1 : DEMANDE D'INSCRIPTION AU TITRE DU PROGRAMME DE RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIÈRE, PAR LA CRÉATION D'UN PARKING DE 25 PLACES SUR LA RUE DIONET

VU le courrier du Conseil général de Seine-et-Marne, en date du 2 octobre 2014, informant de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention des amendes de police auprès de l'Agence Routière Territoriale de Melun,

CONSIDÉRANT que la commune de Vert-Saint-Denis projette la création d'un parking de 25 places sur la rue Dionet pour palier aux problèmes de stationnement et de circulation,

CONSIDÉRANT que l'estimation du coût des travaux est arrêtée à la somme de 23 318,51 € H.T,

soit 27 982,22 € T.T.C,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

SOLLICITE l'inscription au titre du programme 2015 de répartition et d'utilisation du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, par la création d'un parking de 25 places de stationnement sur la rue Dionet.

POINT 4.1 : CONTRAT DE VILLE 2015-2020 DE SÉNART : CONVENTION CADRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

APPROUVE - la convention cadre du contrat de ville 2015-2020 comme document stratégique élaboré par les partenaires et acteurs locaux en appui du projet de territoire de Sénart autour des trois enjeux, de cohésion sociale, de cadre de vie et renouvellement urbain et de développement économique et emploi, avec un principe de co-construction avec les habitants.

- De s'engager dans un contrat de ville intercommunal pour la période 2015-2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au contrat de ville.

POINT 5.1 : AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE AU SEIN DES SERVICES CULTURELS ET ÉDUCATIFS DE LA COMMUNE (BIBLIOTHÈQUE-LUDOTHÈQUE)

CONSIDÉRANT que l'engagement des jeunes dans le service civique est une démarche que la ville souhaite soutenir et accompagner,

CONSIDÉRANT la convergence d'intérêts pour la commune et pour le jeune volontaire, qui souhaite s'engager, à développer des actions éducatives culturelles et de loisirs au service du public, au sein de la bibliothèque et de la ludothèque,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la commune de Vert-Saint-Denis à compter du mois de janvier 2015.

Article 2 : d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires.

Article 4 : d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 106,31 euros* par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

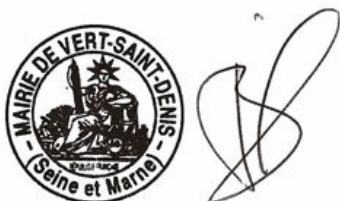
* 7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme, Vert-Saint-Denis, le 16 décembre 2014

Le Maire,



Eric BAREILLE